

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



20 AVRIL 2022

N° 33

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 15,
- Sportivité semaine 15,
- Sanctions,
- Litige,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 17 à 19.



SAISON 2021 - 2022

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 19 avril 2022.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ DEMANDE DE LICENCE

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ❶ www.fsgt31.fr,
- ❷ Football à 11,
- ❸ Actualités,
- ❹ Demande de licence.

❸ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ❷ onglet : « en cas d'accident ».
- ❸ télécharger le document en format pdf.

❹ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑤ REDACTION ET CONTRÔLE DE LA FEUILLE DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑥ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑦ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑧ CONTRÔLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00. Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Qui plus est cette saison, avec les protocoles sanitaires d'utilisation des installations sportives, les gardiens feront évacuer les vestiaires à 21h45 afin d'effectuer le nettoyage et la désinfection des locaux (ceci concerne les terrains de Toulouse. Se référer aux protocoles particuliers de chaque municipalité pour les autres installations).

⑨ EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

① ① COULEURS DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de couleur **ROSE** pour la Coupe de la Haute-Garonne, les feuilles de couleur **JAUNE** pour la Coupe de Printemps et les feuilles **BLANCHES** pour le Championnat.

① ① PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ② REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le vendredi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par « **courrier électronique** », **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce**

jointe. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

❶❸ **RAPPORT DES JOUEURS ET SANCTIONS**

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

Pour ce qui est des sanctions, **les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger**.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Marcel MARTINS à la Commission.

❶❹ **INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS**

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

❶❺ **ARRETES MUNICIPAUX**

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

❶❻ **COMMUNICATION DES RESULTATS**

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Dès **pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions**.

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES



Cette saison le suivi des licences est modifié et vous est présenté sous forme de tableau, vous permettant de visualiser les diverses étapes avant **VALIDATION COMPLETE** de vos lots déposés.

A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE DEUX (2) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 8 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées)

Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATIONS JOUEURS

AS MATRA	Manque autorisation du club PROGRES SON Foot 7 pour le joueur COUDERC Sébastien
----------	---------------------------------------------------------------------------------



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE DISPONIBILITE LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ALTRAN FOOT	28/09 (1)	28/09 (1)			29/11
FC BALEC	18/10 (1)	29/11 (1)			20/12
ASC CNES	20/09 (1)	28/09 (1)			22/11
	07/02 (1)	07/02 (1)			04/04
AS DRT	04/10 (2)	04/10 (2)	16/03 (2)	21/03 (2)	06/12
	04/10 (3)	04/10 (3)			06/12
	13/12 (1)	31/01 (1)			07/02
ASEAT	24/01 (1)				21/03
ASFP LUSITANOS	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12

AGATE FC	11/10 (2)	16/11 (2)			13/12
	02/11 (1)	16/11 (1)			03/01
	22/11 (1)	14/12 (1)			17/01
	29/11 (1)	14/12 (1)			24/01
	27/12 (1)	09/02 (1)	25/03 (1)	28/03 (1)	21/02
	27/12 (1)	09/02 (1)			21/02
IO TEAM	04/10 (1)	30/11 (1)			06/12
LES SHADOCKS DE SEILH	20/09 (1)	28/09(1)			22/11
	10/01 (3)	14/02 (3)			07/03
LES VIEILLES CANAILLES	04/10 (1)	04/11 (1)			06/12
AS MATRA	11/10 (1)	26/10 (1)			13/12
FA ROQUES	04/10 (2)	29/11 (2)			06/12
SB SPORT FC	31/01 (1)	03/02 (1)			28/03
	07/02 (1)	07/03 (1)			04/04
ATHLETICO TOLOSA	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	11/10 (1)	08/11 (1)			13/12

20/09 (18)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
20/09 (18)	Licences validées par Commission et récupérées par club
20/09 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 4 semaines avant disqualification Joueurs
22/11	Date limite pour Traitement complet du dossier
22/11	Date de disqualification du (des) joueur(s)

 **DISQUALIFICATIONS JOUEURS PAR CLUBS** (Licences **NON VALIDEES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du JOUEUR	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
ALTRAN FOOT	CAFALDO DOS REIS Danillo	870770	A compter du 29/11/2021
FC BALEC	DUVAL Arthur	905218	A compter du 20/12/2021
ASC CNES	DURAND Gauthier	55630061	A compter du 22/11/2021
	LUCIEN Thibault	936606	A compter du 04/04/2022
AS DRT	BREYSSE Jean Philippe	162297	A compter du 06/12/2021
	CARPUAT Sébastien	185030	
	LE GALLIC Gurvan	868498	
	SOW Saliou	928111	A compter du 07/02/2022
ASEAT	MYRTIL Fréddy	385654	A compter du 21/03/2022
ASFP LUSITANOS	MENDY Michaël	872897	A compter du 06/12/2021
AGATE FC	MVONE EBANG Ansse Cohen	681800	A compter du 13/12/2021
	NTOUTOUME ETOUGHE Yann	831948	
	WAGNE Demba Labo	836125	A compter du 03/01/2022
	NDONG EMANE Ange Michel	836085	A compter du 17/01/2022
	NDJOYE IGANA Luighi Darryl	810926	A compter du 24/01/2022

	François		
	NDONG AYIKA MENSANH Jean Valéry	681801	A compter du 21/02/2022
IO TEAM	AMIAN Yves Patrick	878009	A compter du 06/12/2021
LES SHADOCKS DE SEILH	DENIS Stéphane	659785	A compter du 22/11/2021
	FARIBAULT Christophe	55651394	A compter du 07/03/2022
LES VIEILLES CANAILLES	ORRIT Gilles	662526	A compter du 06/12/2021
AS MATRA	GARCIA Jordi	849950	A compter du 13/12/2021
FA ROQUES	MARIS Christophe SANE Ibrahima	903734 874817	A compter du 06/12/2021
SB SPORT FC	FARIA Luis	813598	A compter du 28/03/2022
	DAHROUR Naël	936247	A compter du 04/04/2022
ATHLETICO TOLOSA	JEBLI Ahmed	55624201	A compter du 06/12/2021
	OLIVRY Thomas	817429	A compter du 13/12/2021

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission

RESULTATS

SEMAINE 15 DU 11/04/2022 AU 15/04/2022

Division : Excellence - Journée 16 retour

AJ SAINT EXUPERY	2	-	1	ATHLETICO TOLOSA B
ASEAT	1	-	3	DYNAMO FC
FC POTO	8	-	3	SHADOCKS DE SEILH
MECAPROTEC FC	7	-	2	USEMA COLOMIERS

Exempt : PASPORT

Division : Promotion Excellence - Journée 16 retour

ALTRAN FOOT	2	-	3	ASC CNES
USA FOOT	5	-	1	LOLA
IO TEAM	3	-	6	O TOULOUSE
AGATE FC	1	-	4	FC CANTOU'LOUSAIN


Exempt : ATHLETICO TOLOSA A

Division : Honneur - Journée 16 retour








SAINT ALBAN	2	-	2	AS DRT
FONBO FC	1	-	4	ASFP LUSITANOS
MISTRAL P.L.	2	-	5	FORZA VIOLA FC
TOULOUSE SA		Remis		FC BALEC

Exempt : LES VIEILLES CANAILLES

Division : Promotion - Journée 16 retour

TOLOSA DUCKS	4	-	1	ATHLETICO TOLOSA C	
SOPRA STERI A FOOT	0	-	6	NIMBA O.T.	
AS EVOTEC		-		AS MATRA	
ASCA	4	-	6	FA ROQUES	

Exempt : SB SPORT FC

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ **match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :**

SPORTIVITE SEMAINE 15

DEUX sorties temporaires, **QUATORZE** avertissements et **TROIS** exclusions (dont 2 pour double cartons) pour **14** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre AJ SAINT EXUPERY / ATHLETICO TOLOSA B du 13/04/2022 - Excellence - Journée 16 retour :

Pour "**COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE**" - **AVERTISSEMENT** -
Soit **2** (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 02/02/2022 (**Art 32 - §B - f**),

JEHAN Mathias, licence n°521645, capitaine (AJ SAINT EXUPERY)
- **Deux (2) matchs de suspension ferme à compter du 25/04/2022.**

Pour "**TACLE IRREGULIER**" - **AVERTISSEMENT** -, puis
Pour "**TACLE IRREGULIER**" - **2^{ème} AVERTISSEMENT** -
Soit **2** (deux) avertissements au cours de la rencontre
Ce qui entraîne - **EXCLUSION** -
(**ART 32 - §B - e**),

GRENIER Bertrand, licence n°811346 (ATHLETICO TOLOSA B)
- **Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.**

Pour "**ENERVEMENT**" - **SORTIE TEMPORAIRE** -
Soit **3** (trois) sorties temporaires au cours de la saison, récidives du 29/09/2021 et du 16/03/2022, (**Art 32 - §A - c**),

ORTET Valentin, licence n°898346, (ATHLETICO TOLOSA B)

- Un (1) match de suspension ferme à compter du 25/04/2022.

**Rencontre ALTRAN FOOT / ASC CNES du 14/04/2022 – Promotion Excellence –
Journée 16 retour :**

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 19/01/2022 (**Art
32 - §B - f**),

LLOPART Jérémie, licence n°682276, (ASC CNES)

- Un (1) match de suspension ferme à compter du 25/04/2022.

**Rencontre AGATE FC / FC CANTOU'LOUSAIN du 15/04/2022 – Promotion
Excellence – Journée 16 retour :**

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " - AVERTISSEMENT -, puis

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " - 2^{ème} AVERTISSEMENT -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la rencontre

Ce qui entraîne

- EXCLUSION -

(**ART 32 - §B - e**),

ONDO BISSIELOU Alfred, licence n°814389 (AGATE FC)

- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

**Rencontre AS EVOTEC / AS MATRA du 12/04/2022 – Promotion – Journée 16
retour :**

Pour " *PROPOS EXCESSIFS ENVERS L'ARBITRE* " - EXCLUSION -

(**ART 32 - §D - d**),

GRENET Erwann, licence n°907501 (AS EVOTEC)

- Deux (2) matchs de suspension ferme, dont l'automatique, à compter du
19/04/2022.

LITIGE

**Rencontre AS EVOTEC / AS MATRA du 12/04/2022 - Promotion - Journée 16
retour :**

Suite à l'étude des différentes pièces du dossier, la commission homologue le résultat
de la rencontre :

AS EVOTEC	0	-	2	AS MATRA
-----------	---	---	---	----------

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 17 DU 25/04/2022 AU 29/04/2022

Division : Excellence – Journée 15 retour (du 30/03/22)

DYNAMO FC

FC POTO

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

LES TERRAINS « SORDELO », « BARRAN » ET « ARGOULETS » SONT DONNES SOUS RESERVE D'ACCESSIBILITE AUX INSTALLATIONS.

SEMAINE 17 DU 25/04/2022 AU 29/04/2022

Coupe de Printemps : Quart de Finale

ALTRAN FOOT

SHADOCKS DE SEILH

Blagnac Baradels Syn.

Je 21/04

20h45

RATTRAPAGE

Division : Honneur – Journée 3 aller (du 183/10/21)

SAINT ALBAN

TOULOUSE SA

Saint Alban

Lu 25/04

20h15

Division : Promotion Excellence – Journée 11 retour (du 26/01/22)

O TOULOUSE

LOLA

Lardenne Synthé

Me 27/04

19h45

Division : Excellence – Journée 13 retour (du 08/03/22)

AJ SAINT EXUPERY

MECAPROTEC FC

R. Barran

Ma 26/04

19h45

Division : Promotion Excellence – Journée 13 retour (du 11/03/22)

FC CANTOU'LOUSAIN

IO TEAM

La Ramée Synthé

Ve 29/04

19h45

Division : Honneur – Journée 14 retour (du 17/03/22)

FC BALEC

LES VIEIL. CANAILLES

Argoulets St

Je 28/04

19h45

Division : Promotion – Journée 14 retour (du 17/03/22)

ATHLETICO TOLOSA C

SB SPORT FC

M. Cerdan St

Lu 25/04

19h45

Division : Excellence – Journée 15 retour (du 30/03/22)

DYNAMO FC

FC POTO

Lardenne Synthé

Ve 29/04

19h45

SEMAINE 18 DU 02/05/2022 AU 06/05/2022

Match de Sélection :

SELECTION 31 AJ SAINT EXUPERY Lardenne Synthé Me 04/05 19h45

SEMAINE 19 DU 09/05/2022 AU 14/05/2022

Division : Excellence – Journée 17 retour

PASPORT	AJ SAINT EXUPERY	A définir	Je 12/05	19h45
ATHLETICO TOLOSA B	FC POTO	Sordelo St	Je 12/05	19h45
MECAPROTEC FC	DYNAMO FC	Muret Auriol Syn	Lu 09/05	20h00
SHADOCKS DE SEILH	ASEAT	Seilh Synthé	Ve 13/05	20h30

Exempt : USEMA COLOMIERS

Division : Promotion Excellence – Journée 17 retour

USA FOOT	ATHLETICO TOLOSA A	Blagnac Baradels Syn	Me 11/05	20h45
FC CANTOU'LOUSAIN	ASC CNES	R. Barran	Ve 13/05	19h45
LOLA	IO TEAM	A définir	Me 11/05	19h45
O. TOULOUSE	AGATE FC	Lardenne Synthé	Me 11/05	19h45

Exempt : ALTRAN FOOT

Division : Honneur – Journée 17 retour

AS DRT	LES VIEILLES CANAIL	La Ramée St	Lu 09/05	19h45
ASFP LUSITANOS	FORZA VIOLA FC	Castelginest	Lu 09/05	20h30
TOULOUSE SA	MISTRAL P.L.	La Ramée Synthé	Ve 13/05	19h45
FC BALEC	SAINT ALBAN	Argoulets St	Je 12/05	19h45

Exempt : FONBO FC

Division : Promotion – Journée 17 retour

ATHLETICO TOLOSA C	AS EVOTEC	M. Cerdan St	Lu 09/05	19h45
AS MATRA	SB SPORT FC	R. Barran	Ma 10/05	19h45
ASCA	TOLOSA DUCKS	Beaupuy	Me 11/05	20h15
FA ROQUES	NIMBA OT	Roques	Lu 09/05	20h30

Exempt : SOPRA STERIA FOOT

Finale Coupe Occitane : Samedi 14 mai

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



26 AVRIL 2022

N° 34

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

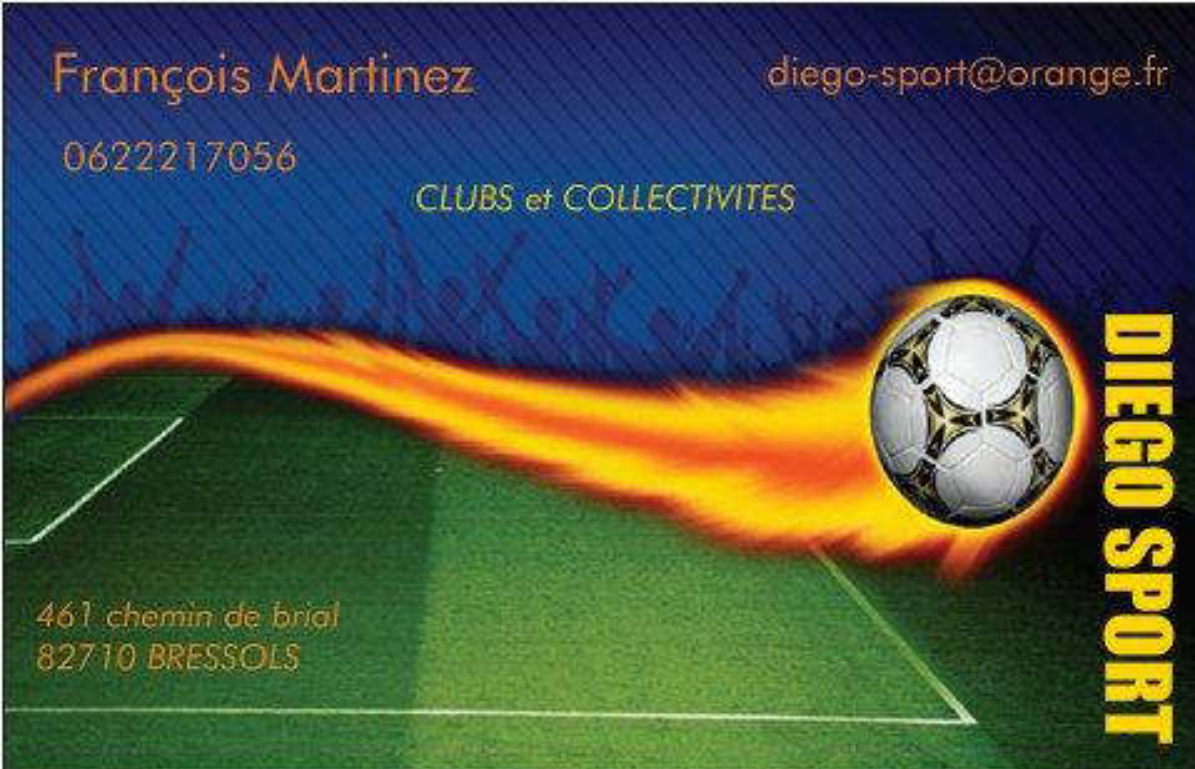
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 16,
- Sportivité semaine 16,
- Sanctions,
- Litige,
- Accès terrain « La Ramée »
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 18 et 19.



SAISON 2021 - 2022

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 25 avril 2022.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ DEMANDE DE LICENCE

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ❶ www.fsgt31.fr,
- ❷ Football à 11,
- ❸ Actualités,
- ❹ Demande de licence.

❸ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ❷ onglet : « en cas d'accident ».
- ❸ télécharger le document en format pdf.

❹ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑤ REDACTION ET CONTRÔLE DE LA FEUILLE DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑥ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑦ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑧ CONTRÔLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00. Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Qui plus est cette saison, avec les protocoles sanitaires d'utilisation des installations sportives, les gardiens feront évacuer les vestiaires à 21h45 afin d'effectuer le nettoyage et la désinfection des locaux (ceci concerne les terrains de Toulouse. Se référer aux protocoles particuliers de chaque municipalité pour les autres installations).

⑨ EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

① ① COULEURS DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de couleur **ROSE** pour la Coupe de la Haute-Garonne, les feuilles de couleur **JAUNE** pour la Coupe de Printemps et les feuilles **BLANCHES** pour le Championnat.

① ① PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ② REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le vendredi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par « **courrier électronique** », **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce**

jointe. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

❶❸ **RAPPORT DES JOUEURS ET SANCTIONS**

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

Pour ce qui est des sanctions, **les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger**.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Marcel MARTINS à la Commission.

❶❹ **INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS**

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

❶❺ **ARRETES MUNICIPAUX**

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

❶❻ **COMMUNICATION DES RESULTATS**

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Dès **pénalités** sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES



Cette saison le suivi des licences est modifié et vous est présenté sous forme de tableau, vous permettant de visualiser les diverses étapes avant **VALIDATION COMPLETE** de vos lots déposés.

A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE DEUX (2) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 8 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées)

Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATIONS JOUEURS

AS MATRA	Manque autorisation du club PROGRES SON Foot 7 pour le joueur COUDERC Sébastien
----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE DISPONIBILITE LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ALTRAN FOOT	28/09 (1)	28/09 (1)			29/11
FC BALEC	18/10 (1)	29/11 (1)			20/12
ASC CNES	20/09 (1)	28/09 (1)			22/11
	07/02 (1)	07/02 (1)			04/04
AS DRT	04/10 (2)	04/10 (2)	16/03 (2)	21/03 (2)	06/12
	04/10 (3)	04/10 (3)			06/12
	13/12 (1)	31/01 (1)			07/02
ASEAT	24/01 (1)				21/03
ASFP LUSITANOS	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
AGATE FC	11/10 (2)	16/11 (2)			13/12
	02/11 (1)	16/11 (1)			03/01
	22/11 (1)	14/12 (1)			17/01
	29/11 (1)	14/12 (1)			24/01
	27/12 (1)	09/02 (1)	25/03 (1)	28/03 (1)	21/02
	27/12 (1)	09/02 (1)			21/02
IO TEAM	04/10 (1)	30/11 (1)			06/12
LES SHADOCKS DE	20/09 (1)	28/09(1)			22/11

SEILH	10/01 (3)	14/02 (3)			07/03
LES VIEILLES CANAILLES	04/10 (1)	04/11 (1)			06/12
AS MATRA	11/10 (1)	26/10 (1)			13/12
FA ROQUES	04/10 (2)	29/11 (2)			06/12
SB SPORT FC	31/01 (1)	03/02 (1)			28/03
	07/02 (1)	07/03 (1)			04/04
ATHLETICO TOLOSA	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	11/10 (1)	08/11 (1)			13/12

20/09 (18)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
20/09 (18)	Licences validées par Commission et récupérées par club
20/09 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 4 semaines avant disqualification Joueurs
22/11	Date limite pour Traitement complet du dossier
22/11	Date de disqualification du (des) joueur(s)

 **DISQUALIFICATIONS JOUEURS PAR CLUBS** (Licences **NON VALIDEES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du JOUEUR	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
ALTRAN FOOT	CAFALDO DOS REIS Danillo	870770	A compter du 29/11/2021
FC BALEC	DUVAL Arthur	905218	A compter du 20/12/2021
ASC CNES	DURAND Gauthier	55630061	A compter du 22/11/2021
	LUCIEN Thibault	936606	A compter du 04/04/2022
AS DRT	BREYSSE Jean Philippe CARPUAT Sébastien LE GALLIC Gurvan	162297 185030 868498	A compter du 06/12/2021
	SOW Saliou	928111	A compter du 07/02/2022
ASEAT	MYRTIL Fréddy	385654	A compter du 21/03/2022
ASFP LUSITANOS	MENDY Michaël	872897	A compter du 06/12/2021
AGATE FC	MVONE EBANG Ansse Cohen NTOUTOUME ETOUGHE Yann	681800 831948	A compter du 13/12/2021
	WAGNE Demba Labo	836125	A compter du 03/01/2022
	NDONG EMANE Ange Michel	836085	A compter du 17/01/2022
	NDJOYE IGANA Luighi Darryl François	810926	A compter du 24/01/2022
	NDONG AYIKA MENSANH Jean Valéry	681801	A compter du 21/02/2022
IO TEAM	AMIAN Yves Patrick	878009	A compter du 06/12/2021
LES SHADOCKS DE SEILH	DENIS Stéphane	659785	A compter du 22/11/2021
	FARIBAUT Christophe	55651394	A compter du 07/03/2022
LES VIEILLES CANAILLES	ORRIT Gilles	662526	A compter du 06/12/2021


AS MATRA	GARCIA Jordi	849950	A compter du 13/12/2021
FA ROQUES	MARIS Christophe SANE Ibrahima	903734 874817	A compter du 06/12/2021
SB SPORT FC	FARIA Luis	813598	A compter du 28/03/2022
	DAHROUR Naël	936247	A compter du 04/04/2022
ATHLETICO TOLOSA	JEBLI Ahmed	55624201	A compter du 06/12/2021
	OLIVRY Thomas	817429	A compter du 13/12/2021

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission

RESULTATS

SEMAINE 16 DU 19/04/2022 AU 24/04/2022

Coupe Occitane : ½ finale

FC POTO	2	-	0	USEMA COLOMIERS	
SHADOCKS DE SEILH		-		MECAPROTEC FC	

Coupe de France Auguste Delaune : 1/8^{ème} de finale

FC CANTOU'LOUSAIN	0	-	5	BOCA JUNIOR (75)	
-------------------	----------	---	----------	------------------	--

RATTRAPAGE

Coupe de Printemps : ¼ de finale

O. TOULOUSE	2	-	2	SAINT ALBAN	
	Tirs au but	2	-	3	
FC BALEC	1	-	2	IO TEAM	

Division : Excellence - Journée 9 aller (du 13/01/22)

AJ SAINT EXUPERY	0	-	2	PASPORT	
------------------	----------	---	----------	---------	--

Division : Promotion Excellence - Journée 11 retour (du 24/01/22)

ATHLETICO TOLOSA A	0	-	3	FC CANTOU'LOUSAIN	F
--------------------	----------	---	----------	-------------------	----------

Division : Honneur - Journée 11 retour (du 27/01/22)




LES VIEILLES CANAILLES	4	-	6	FONBO FC	
------------------------	----------	---	----------	----------	--

Division : Promotion - Journée 14 retour (du 16/03/22)

AS EVOTEC		Remis		NIMBA OT	
-----------	--	--------------	--	----------	--

Division : Promotion - Journée 11 retour (du 26/01/22)

SOPRA STERIA FOOT	3	-	0	ATHLETICO TOLOSA C	F
-------------------	----------	---	----------	--------------------	----------

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	

Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 16

CINQ avertissements pour **8** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre SHADOCKS DE SEILH / MECAPROTEC FC du 22/04/2022 - Coupe Occitane - 1/2 finale :

Pour " *ENFREINDRE AVEC PERSISTANCE LES REGLES DU JEU* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 12/01/2022 (Art 32 - §B - f),

CRUVELLIE Florent, licence n°55620311, capitaine (SHADOCKS DE SEILH)
 - Deux (2) matchs de suspension ferme à compter du 02/05/2022.

Pour " *ANTI JEU* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 15/11/2021 (Art 32 - §B - f),

BONIFAS Rémi, licence n°55501963, (MECAPROTEC FC)
 - Un (1) match de suspension ferme à compter du 02/05/2022.

LITIGE

Rencontre SHADOCKS DE SEILH / MECAPROTEC FC du 22/04/2022 - Coupe Occitane - 1/2 finale :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E - 2**), décide :

Pour participation du joueur ROUMEGOUS Mathieu, licence 55710182 (SHADOCKS DE SEILH), **non qualifié à la date de la rencontre** (absence d'autorisation de la part du club BRUGUIERES VELO CLUB),

- Match perdu par pénalité à l'équipe SHADOCKS DE SEILH.
 - MECAPROTEC FC qualifié pour la finale.

ACCES TERRAIN DE LA RAMEE

La route pour accéder au terrain de « La Ramée » par le rond-point de Saint-Simon, est actuellement en travaux et fermée. Pour accéder au terrain, il vous faut passer par **la rue du restaurant du « Golf de La Ramée »**.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 19 DU 09/05/2022 AU 14/05/2022

Division : Excellence – Journée 17 retour

PAPORT	AJ SAINT EXUPERY	Voir feuille des rencontres de ce bulletin
ATHLETICO TOLOSA B	FC POTO	Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Promotion Excellence – Journée 17 retour

LOLA	IO TEAM	Voir feuille des rencontres de ce bulletin
------	---------	--------------------------------------------

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

LES TERRAINS « SORDELO », « BARRAN » ET « ARGOULETS » SONT DONNES SOUS RESERVE D'ACCESSIBILITE AUX INSTALLATIONS.

SEMAINE 18 DU 02/05/2022 AU 06/05/2022

Match de Sélection :

SELECTION 31	AJ SAINT EXUPERY	Lardenne Synthé	Me 04/05	19h45
--------------	------------------	-----------------	----------	-------

SEMAINE 19 DU 09/05/2022 AU 14/05/2022

Division : Excellence – Journée 17 retour

PASPORT	AJ SAINT EXUPERY	Sordelo Hb	Je 12/05	19h45
ATHLETICO TOLOSA B	FC POTO	Remis		
MECAPROTEC FC	DYNAMO FC	Muret Auriol Syn	Lu 09/05	20h00
SHADOCKS DE SEILH	ASEAT	Seilh Synthé	Ve 13/05	20h30

Exempt : USEMA COLOMIERS

Division : Promotion Excellence – Journée 17 retour

USA FOOT	ATHLETICO TOLOSA A	Blagnac Baradels Syn	Me 11/05	20h45
FC CANTOU'LOUSAIN	ASC CNES	R. Barran	Ve 13/05	19h45

LOLA
O. TOULOUSE
Exempt : ALTRAN FOOT

IO TEAM
AGATE FC

Sordelo Hb
Lardenne Synthé

Me 11/05 19h45
Me 11/05 19h45

Division : Honneur – Journée 17 retour

AS DRT LES VIEILLES CANAIL
ASFP LUSITANOS FORZA VIOLA FC
TOULOUSE SA MISTRAL P.L.
FC BALEC SAINT ALBAN

La Ramée St
Castelginest
La Ramée Synthé
Argoulets St

Lu 09/05 19h45
Lu 09/05 20h30
Ve 13/05 19h45
Je 12/05 19h45

Exempt : FONBO FC

Division : Promotion– Journée 17 retour

ATHLETICO TOLOSA C AS EVOTEC
AS MATRA SB SPORT FC
ASCA TOLOSA DUCKS
FA ROQUES NIMBA OT

M. Cerdan St
R. Barran
Beaupuy
Roques

Lu 09/05 19h45
Ma 10/05 19h45
Me 11/05 20h15
Lu 09/05 20h30

Exempt : SOPRA STERIA FOOT

Finale Coupe Occitane : Samedi 14 mai – 15h00

MECAPROTEC FC FC POTO

A définir

Photo 1/8^{ème} Finale Coupe DELAUNE
FC CANTOU'LOUSAIN (31) - BOCA JUNIOR (75)



Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



3 MAI 2022

N° 35

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

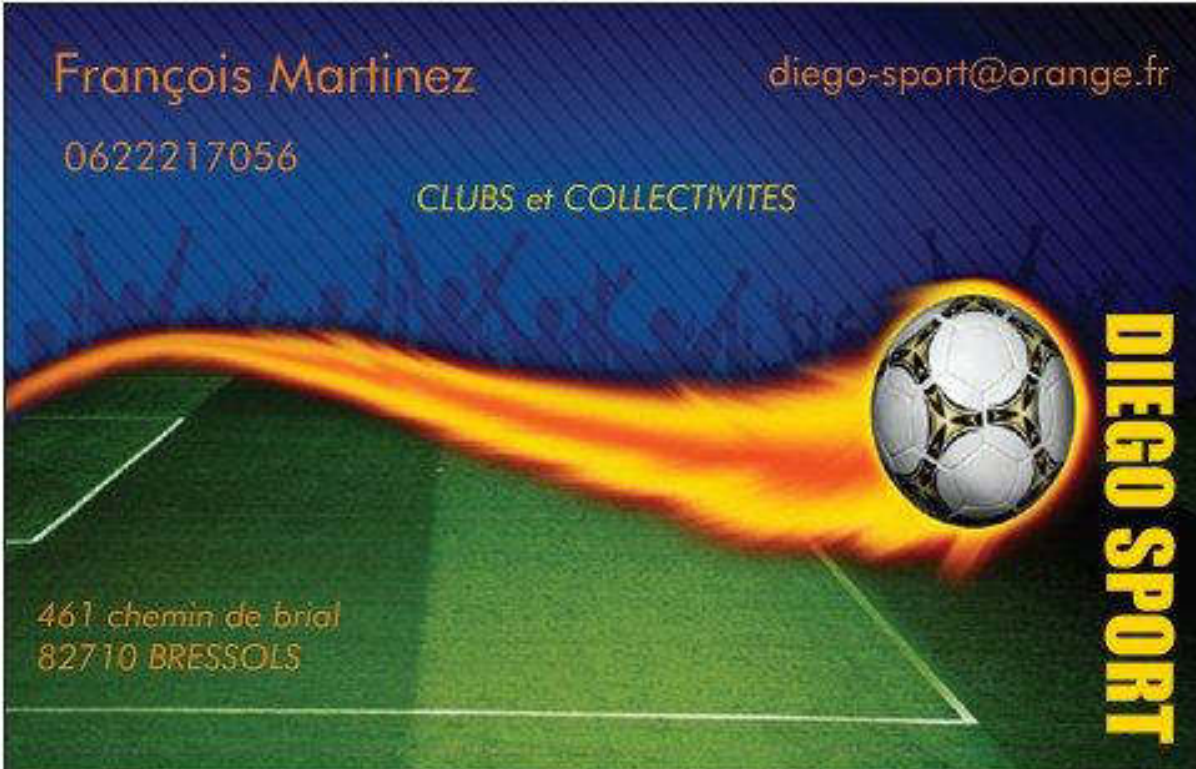
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 17,
- Sportivité semaine 17,
- Finale coupe Occitane,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 19 et 20.



SAISON 2021 - 2022

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 2 mai 2022.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Marcel MARTINS et Laurent SARDA.

PENSE-BETE

❶ FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - REGLEMENT INTERIEUR

❷ DEMANDE DE LICENCE

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ❶ www.fsgt31.fr,
- ❷ Football à 11,
- ❸ Actualités,
- ❹ Demande de licence.

❸ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ❷ onglet : « en cas d'accident ».
- ❸ télécharger le document en format pdf.

❹ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑤ REDACTION ET CONTRÔLE DE LA FEUILLE DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑥ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑦ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑧ CONTRÔLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00. Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Qui plus est cette saison, avec les protocoles sanitaires d'utilisation des installations sportives, les gardiens feront évacuer les vestiaires à 21h45 afin d'effectuer le nettoyage et la désinfection des locaux (ceci concerne les terrains de Toulouse. Se référer aux protocoles particuliers de chaque municipalité pour les autres installations).

⑨ EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

① ① COULEURS DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de couleur **ROSE** pour la Coupe de la Haute-Garonne, les feuilles de couleur **JAUNE** pour la Coupe de Printemps et les feuilles **BLANCHES** pour le Championnat.

① ① PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ② REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le vendredi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par « **courrier électronique** », **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce**

jointe. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

①③ RAPPORT DES JOUEURS ET SANCTIONS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

Pour ce qui est des sanctions, **les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger**.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Marcel MARTINS à la Commission.

①④ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑤ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑥ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Dès **pénalités** sont prévues pour le **non-respect de ces dispositions**.

INFORMATION LICENCES



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATIONS JOUEURS

S MATRA

Manque autorisation du club PROGRES SON Foot 7 pour le joueur
COUDERC Sébastien



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE DISPONIBILITE LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ALTRAN FOOT	28/09 (1)	28/09 (1)			29/11
FC BALEC	18/10 (1)	29/11 (1)			20/12
ASC CNES	20/09 (1)	28/09 (1)			22/11
	07/02 (1)	07/02 (1)			04/04
AS DRT	04/10 (2)	04/10 (2)	16/03 (2)	21/03 (2)	06/12
	04/10 (3)	04/10 (3)			06/12
	13/12 (1)	31/01 (1)			07/02
ASEAT	24/01 (1)				21/03
ASFP LUSITANOS	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
AGATE FC	11/10 (2)	16/11 (2)			13/12
	02/11 (1)	16/11 (1)			03/01
	22/11 (1)	14/12 (1)			17/01
	29/11 (1)	14/12 (1)			24/01
	27/12 (1)	09/02 (1)	25/03 (1)	28/03 (1)	21/02
	27/12 (1)	09/02 (1)			21/02
IO TEAM	04/10 (1)	30/11 (1)			06/12
LES SHADOCKS DE SEILH	20/09 (1)	28/09(1)			22/11
	10/01 (3)	14/02 (3)			07/03
LES VIEILLES CANAILLES	04/10 (1)	04/11 (1)			06/12
AS MATRA	11/10 (1)	26/10 (1)			13/12
FA ROQUES	04/10 (2)	29/11 (2)			06/12
SB SPORT FC	31/01 (1)	03/02 (1)			28/03
	07/02 (1)	07/03 (1)			04/04
ATHLETICO TOLOSA	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	11/10 (1)	08/11 (1)			13/12

20/09 (18)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
20/09 (18)	Licences validées par Commission et récupérées par club
20/09 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 4 semaines avant disqualification Joueurs
22/11	Date limite pour Traitement complet du dossier
22/11	Date de disqualification du (des) joueur(s)



DISQUALIFICATIONS JOUEURS PAR CLUBS (Licences **NON VALIDEES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du JOUEUR	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
ALTRAN FOOT	CAFALDO DOS REIS Danillo	870770	A compter du 29/11/2021
FC BALEC	DUVAL Arthur	905218	A compter du 20/12/2021
ASC CNES	DURAND Gauthier	55630061	A compter du 22/11/2021
	LUCIEN Thibault	936606	A compter du 04/04/2022
AS DRT	BREYSSE Jean Philippe CARPUAT Sébastien LE GALLIC Gurvan	162297 185030 868498	A compter du 06/12/2021
	SOW Saliou	928111	A compter du 07/02/2022
ASEAT	MYRTIL Fréddy	385654	A compter du 21/03/2022
ASFP LUSITANOS	MENDY Michaël	872897	A compter du 06/12/2021
AGATE FC	MVONE EBANG Ansse Cohen NTOUTOUME ETOUGHE Yann	681800 831948	A compter du 13/12/2021
	WAGNE Demba Labo	836125	A compter du 03/01/2022
	NDONG EMANE Ange Michel	836085	A compter du 17/01/2022
	NDJOYE IGANA Luighi Darryl François	810926	A compter du 24/01/2022
	NDONG AYIKA MENSANH Jean Valéry	681801	A compter du 21/02/2022
IO TEAM	AMIAN Yves Patrick	878009	A compter du 06/12/2021
LES SHADOCKS DE SEILH	DENIS Stéphane	659785	A compter du 22/11/2021
	FARIBAUT Christophe	55651394	A compter du 07/03/2022
LES VIEILLES CANAILLES	ORRIT Gilles	662526	A compter du 06/12/2021
AS MATRA	GARCIA Jordi	849950	A compter du 13/12/2021
FA ROQUES	MARIS Christophe SANE Ibrahima	903734 874817	A compter du 06/12/2021
SB SPORT FC	FARIA Luis	813598	A compter du 28/03/2022
	DAHROUR Naël	936247	A compter du 04/04/2022
ATHLETICO TOLOSA	JEBLI Ahmed	55624201	A compter du 06/12/2021
	OLIVRY Thomas	817429	A compter du 13/12/2021

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission

RESULTATS

SEMAINE 17 DU 25/04/2022 AU 29/04/2022

Coupe de Printemps : Quart de finale

ALTRAN FOOT	2	-	1	SHADOCKS DE SEILH
-------------	---	---	---	-------------------

RATTRAPAGE

Division : Honneur - Journée 3 aller (du 18/10/21)

SAINT ALBAN	0	-	3	TOULOUSE SA	F
-------------	---	---	---	-------------	----------

Division : Promotion Excellence - Journée 11 retour (du 26/01/22)

O. TOULOUSE	3	-	0	LOLA	F
-------------	---	---	---	------	---

Division : Excellence - Journée 13 retour (du 08/03/22)

AJ SAINT EXUPERY	1	-	8	MECAPROTEC FC	
------------------	---	---	---	---------------	--

Division : Promotion Excellence - Journée 13 retour (du 11/03/22)

FC CANTOULOUSAIN	5	-	3	IO TEAM	
------------------	---	---	---	---------	--

Division : Honneur - Journée 14 retour (du 17/03/22)








FC BALEC	1	-	1	LES VIEILLES CANAILLES	
----------	---	---	---	------------------------	--

Division : Promotion - Journée 14 retour (du 17/03/22)

ATHLETICO TOLOSA C	0	-	3	SB SPORT FC	F
--------------------	---	---	---	-------------	---

Division : Excellence - Journée 15 retour (du 30/03/22)

DYNAMO FC	1	-	5	FC POTO	
-----------	---	---	---	---------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 17

TROIS sorties temporaires et **UN** avertissement pour **5** rencontres arbitrées.

FINALE COUPE OCCITANE

Comme vous le savez, nous avons beaucoup de difficulté avec la mairie de Toulouse pour avoir des terrains. Et les nombreux « forfaits » ne nous aident pas. Ne pouvant avoir de terrain pour cette date, nous avons dû délocaliser la finale sur le terrain **de Pins-Justaret**.

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 19 DU 09/05/2022 AU 14/05/2022

Coupe Occitane : Finale

MECAPROTEC FC

FC POTO

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

LES TERRAINS « SORDELO », « BARRAN » ET « ARGOULETS » SONT DONNES SOUS RESERVE D'ACCESSIBILITE AUX INSTALLATIONS.

SEMAINE 19 DU 09/05/2022 AU 14/05/2022

Division : Excellence – Journée 17 retour

PASPORT	AJ SAINT EXUPERY	Sordelo Hb	Je 12/05	19h45
ATHLETICO TOLOSA B	FC POTO	Remis		
MECAPROTEC FC	DYNAMO FC	Muret Auriol Syn	Lu 09/05	20h00
SHADOCKS DE SEILH	ASEAT	Seilh Synthé	Ve 13/05	20h30

Exempt : USEMA COLOMIERS

Division : Promotion Excellence – Journée 17 retour

USA FOOT	ATHLETICO TOLOSA A	Blagnac Baradels Syn	Me 11/05	20h45
FC CANTOU'LOUSAIN	ASC CNES	R. Barran	Ve 13/05	19h45
LOLA	IO TEAM	Sordelo Hb	Me 11/05	19h45
O. TOULOUSE	AGATE FC	Lardenne Synthé	Me 11/05	19h45

Exempt : ALTRAN FOOT

Division : Honneur – Journée 17 retour

AS DRT	LES VIEILLES CANAIL	La Ramée St	Lu 09/05	19h45
ASFP LUSITANOS	FORZA VIOLA FC	Castelginest	Lu 09/05	20h30
TOULOUSE SA	MISTRAL P.L.	La Ramée Synthé	Ve 13/05	19h45
FC BALEC	SAINT ALBAN	Argoulets St	Je 12/05	19h45

Exempt : FONBO FC

Division : Promotion – Journée 17 retour

ATHLETICO TOLOSA C	AS EVOTEC	M. Cerdan St	Lu 09/05	19h45
AS MATRA	SB SPORT FC	R. Barran	Ma 10/05	19h45
ASCA	TOLOSA DUCKS	Beaupuy	Me 11/05	20h15
FA ROQUES	NIMBA OT	Roques	Lu 09/05	20h30

Exempt : SOPRA STERIA FOOT

Coupe Occitane : Finale

MECAPROTEC FC	FC POTO	Pins-Justaret	Sa 14/05	15h00
----------------------	----------------	----------------------	-----------------	--------------

SEMAINE 20 DU 16/05/2022 AU 20/05/2022

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : 1/2 Finale

MAZDALAND (7)	AS MATRA	R.Barran	Ma 17/05	19h45
DYNAMO FC	PASPORT	Sordelo Hb	Je 19/05	19h45

Coupe de Printemps : 1/2 Finale

ALTRAN FOOT	IO TEAM	Blagnac Baradels Syn.	Je 19/05	20h45
ASEAT	SAINTE ALBAN	Sordelo Hb	Me 18/05	19h45

RATTRAPAGE

Division : Promotion Excellence – Journée 2 aller (du 15/10/21)

FC CANTOULOUSAIN	ATHLETICO TOLOSA A	R. Barran	Ve 20/05	19h45
------------------	--------------------	-----------	----------	-------

Division : Excellence – Journée 10 retour (du 20/01/22)

ATHLETICO TOLOSA B	SHADOCKS DE SEILH	Lardenne Synthé	Me 18/05	19h45
--------------------	-------------------	-----------------	----------	-------

Division : Honneur – Journée 16 retour (du 15/04/22)

TOULOUSE SA	FC BALEC	La Ramée Synthé	Ve 20/05	19h45
-------------	----------	-----------------	----------	-------